Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le

ID: 044-244400438-20240320-DE058 P200324-DE



GRAND LIEU COMMUNAUTE: 244 400 438

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DECISION DU PRESIDENT

OBJET: Avenant n° 2 au lot 2 du marché de Travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées chemin des bois à Geneston et rue du Moulin au Bignon

Par une délibération du bureau communautaire du 28 février 2023, les lots 1 et 2 du marché de travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées chemin des bois à Geneston et rue du Moulin au Bignon ont été attribué à l'entreprise **BAUDRY TP**, sise ZA La Roulière, 85660 St Philbert de Bouaine, pour un montant estimatif de **299 508.90** € HT pour le **lot 1** et de **188 590.62** € HT pour le **lot 2**.

Par une décision du Président du 16 octobre 2023, les avenant n° 1 aux lots 1 et 2 du marché de travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées chemin des bois à Geneston et rue du Moulin au Bignon ont été approuvés, portant ainsi le montant de chacun des lots à :

- Lot 1 Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées par ouverture de tranchée chemin des bois à Geneston, de 299 508.90 € HT à 307 673.93 € HT
- Lot 2 Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées par ouverture de tranchée rue du Moulin au Bignon, de 188 590.62 € HT à 188 583.07 € HT

Une erreur matérielle a été constatée sur l'avenant n° 1 au Lot 2. Les centimes des certains prix unitaires n'ont pas été pris en compte dans l'annexe comparative entre le marché initial et l'avenant n° 1. Cette anomalie a généré un écart de **0.15** € HT.

Il convient donc de corriger cette erreur matérielle par la conclusion d'un avenant n° 2 au Lot 2, représentant une plus-value de 0.15 € HT portant ainsi le marché de 188 583.07 € HT à 188 583.22 € HT.

Ces évolutions (avenants n° 1 et n° 2) de montant conduisent à une moins-value sur le marché initial de **- 0.004**%.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, pour approuver et conclure tous les avenants aux marchés, si l'avenant n'a pas d'incidence financière ou s'il conduit à une évolution du montant du marché initial inférieure à 5%;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2024 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté, DÉCIDE :

<u>Article 1</u> - **D'APPROUVER** l'avenant n° 2 au Lot 2 du marché de travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées chemin des bois à Geneston et rue du Moulin au Bignon d'un montant de +0.15 € HT, et portant ainsi le montant du marché de **188 583.07** € HT à **188 583.22** € HT.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024 52LO

Publié le

Article 2 - Madame la Directrice Générale des Services et le Compta 10: 044-24400438-20240320-DE058 P200324-DE Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n°: DE058-P200324

Publié sur le site internet le :25/a3/24

Fait à La Chevrolière, le 20 mars 2024

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann Boblin Date de signature : 22/03/2024 Qualité : Président de Grand Lieu

Communauté